

Envoyé en préfecture le 09/05/2017

Reçu en préfecture le 09/05/2017

Affiché le

SLOW

ID : 038-253804710-20170426-A_17_22-DE



N° 17-22
AVENANT AU MARCHÉ DE
FOURNITURE DE COLONNES
ENTERREES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix-sept, le 26 avril
Le comité syndical dûment convoqué le 20 avril 2017
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

Il est exposé :

Le marché du 22 décembre 2016 a été attribué pour le lot n°2 (fourniture et pose de colonnes enterrées de 4 m3). L'indice servant de base à la révision de prix était l'indice correspondant aux matières plastiques n°2016000.

Or, les colonnes enterrées sont fabriquées essentiellement en produits métallurgiques.

Aussi, il est pertinent de remplacer l'indice n°201600 par l'indice F241007.

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 avril 2017, a donné son accord à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 26 avril 2017

**Jean-Pierre JOURDAIN,
Président**

